

République française

Département de l'Aude

COMMUNE DE BARAIGNE

Séance du 05 avril 2024

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 21/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq avril à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au foyer rural sis rue de l'abreuvoir, sous la présidence du maire Monsieur Pascal ASSEMAT

Présents : 6

Votants: 6

Présents : Pascal ASSEMAT, Gilles BERMOND, Jean CARRERA, Edith CAZAUX, Joël GARCIA, Sylvain VALADE

Pour: 6

Représentés:

Contre: 0

Absents: Laurie ALBOUY, Magali BELTRAN, Camille GUAGNO, Chantal WEIDMANN

Abstentions: 0

Secrétaire de séance: Edith CAZAUX

Objet: Loyers impayés - reprise partielle provision - DE_2024_009

Monsieur le Maire rappelle qu'une provision a été constituée pour "impayés loyers logement rue des mimosas" et que plusieurs reprises de provision ont déjà eu lieu sur les exercices précédents; il reste encore en provision 1700 €.

Il informe le Conseil Municipal que le montant restant à payer pour solder ces loyers s'élève à ce jour à un peu moins de 1000 €, il propose donc de faire une nouvelle reprise de provision pour 700 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Considérant la provision d'un montant de 1700 euros inscrite au bilan de la commune au 1^o janvier 2024;

Considérant que le montant des loyers restants dus à ce jour sont inférieurs à 1000 euros;

DECIDE une reprise de provision pour 700 euros. Cette reprise sera inscrite au compte 781 du budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Pascal ASSEMAT

